

DÉCISION DE RÉTROCESSION

Affichage effectué en vertu de l'article L 143-13 et L 143-14 du Code rural et de la pêche maritime,
relatif à la publicité des décisions de rétrocession

La Safer de l'Île-de-France porte à la connaissance du public qu'à la suite d'un appel à projet, elle a décidé de la rétrocession des biens fonciers bâtis ou non-bâtis dont la désignation sommaire suit :

Dossier rétrocession n° : RR 78 25 0015 01

Nom, Prénom de l'attributaire : COMMUNE DE MAURECOURT

Motif de l'attribution : Rétrocession d'une parcelle de 14a88ca environ à la commune de Maurecourt en vue de protéger durablement sa vocation naturelle telle qu'indiquée dans le document d'urbanisme local

Prix de rétrocession : 5 895,21 €

Commune de Maurecourt

Le Devant De Grand Choisy - AD0966

Surface totale : 14 a 88 ca

Affiché le 14/10/2025 du 14/10/2025 au

A Maurecourt le 14/10/2025

Visa du Maire et cachet

(valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 15 jours)

